

Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2020

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse prête à rémunérer les agriculteurs



De novembre 2019 à janvier 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à initiatives pour expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. Une enveloppe de 30 M€ sur 5 ans est consacrée à ce dispositif dont l'objectif est de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur des territoires volontaires, en engageant les exploitations agricoles. Ces rémunérations pourront servir, par exemple, à créer et entretenir des infrastructures agroécologiques comme les bandes enherbées et les zones humides ou à développer des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux et de pesticides.

« Le PNR du Luberon sélectionné »

L'agence de l'eau attribuera jusqu'à 70 % d'aides financières aux animateurs territoriaux chargés de la structuration du projet et des études préalables, puis financera à 100 % les agriculteurs qui agiront sur le



Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2020

terrain. Concernant ces derniers, la rémunération sera calculée à l'échelle de l'exploitation agricole et sera plafonnée à 450 € par hectare pour les structures paysagères et à 600 € par hectare pour les systèmes de production. En tout, 21 projets portés par les collectivités ont été sélectionnés par l'agence de l'eau. Le Parc naturel régional (PNR) du Luberon fait partie des territoires retenus dans le Vaucluse. Les collectivités doivent maintenant mobiliser les agriculteurs volontaires d'ici fin mars 2021.

« De 450 € à 600 € par hectare »

A ce jour, la moitié des dossiers retenus concerne des projets territoriaux qui prennent en compte les 2 enjeux captages prioritaires et biodiversité. Un quart porte sur les captages prioritaires et les ressources stratégiques et un autre quart uniquement sur la biodiversité. Et toutes les filières agricoles sont concernées. Chaque projet de territoire devrait concerner entre 50 à 150 agriculteurs soit 2 000 à 3 000 exploitants au total.